

B. Quelques généralités sur l'aménagement touristique

Un bon plan d'aménagement touristique doit lutter contre toute occupation anarchique du littoral en respectant les normes d'urbanisme. Avant la mise en place des structures touristiques, il faut s'imprégner de la sécurité dans le lieu sans oublier l'existence de certaines structures de base telles que les hôpitaux, les centres commerciaux, les marchés, les cinémas, les restaurants et tout lieu pouvant attirer des visiteurs nationaux et internationaux. Un bon plan d'aménagement touristique doit favoriser le développement durable dans la zone.

NB: La loi sur le littoral est une loi relative à l'aménagement, à la protection et à la valorisation du littoral.